

**Présentation de l'opération de dragage**

**Localisation et unité d'intervention :**

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Seine Centre	Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	Rivière	Chatou	25,120	25,420	L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Asnières sur Seine

**Date et durée des travaux :**

Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2020

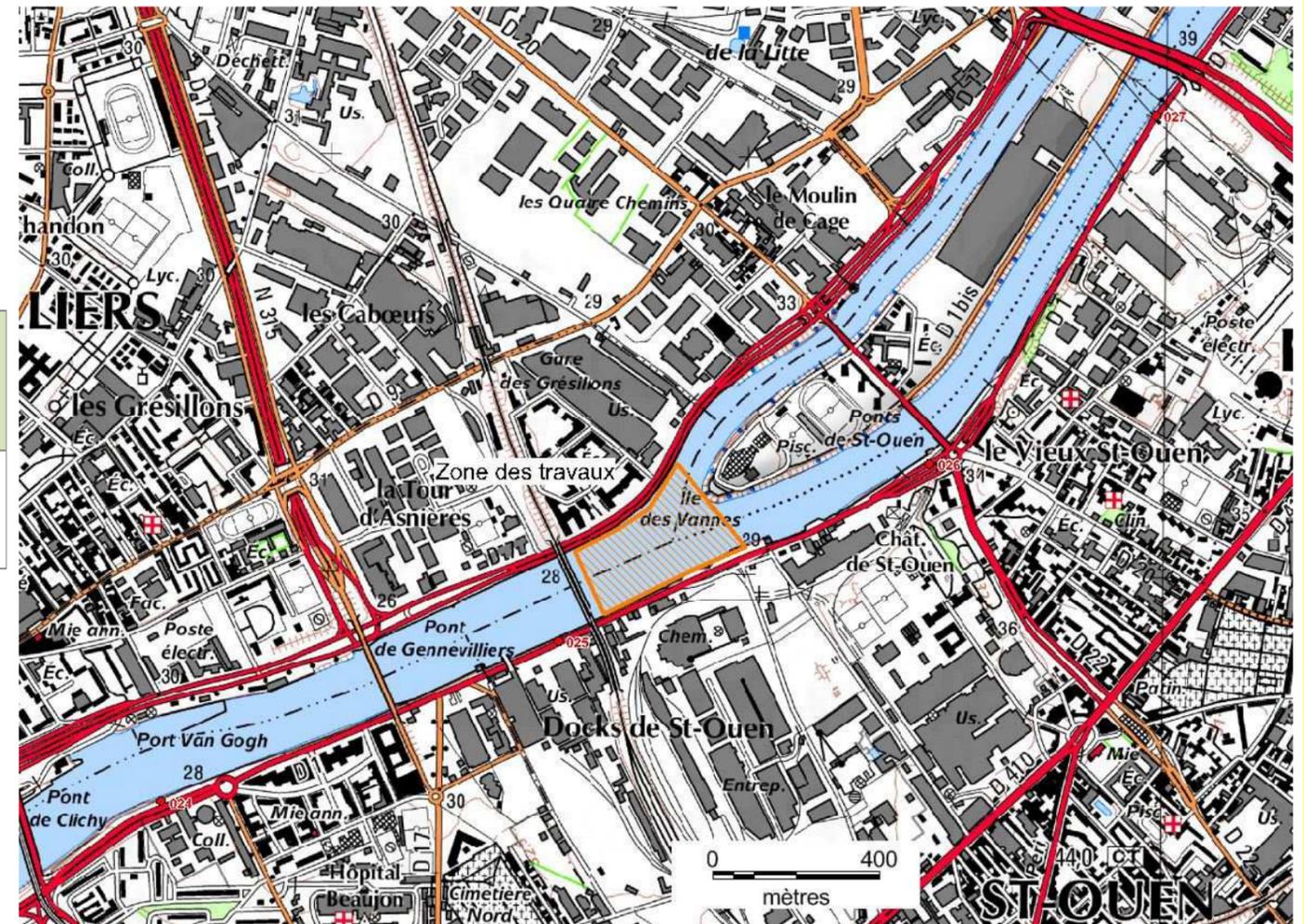
**Techniques employées pour le dragage :**

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique ou à la drague à godets.

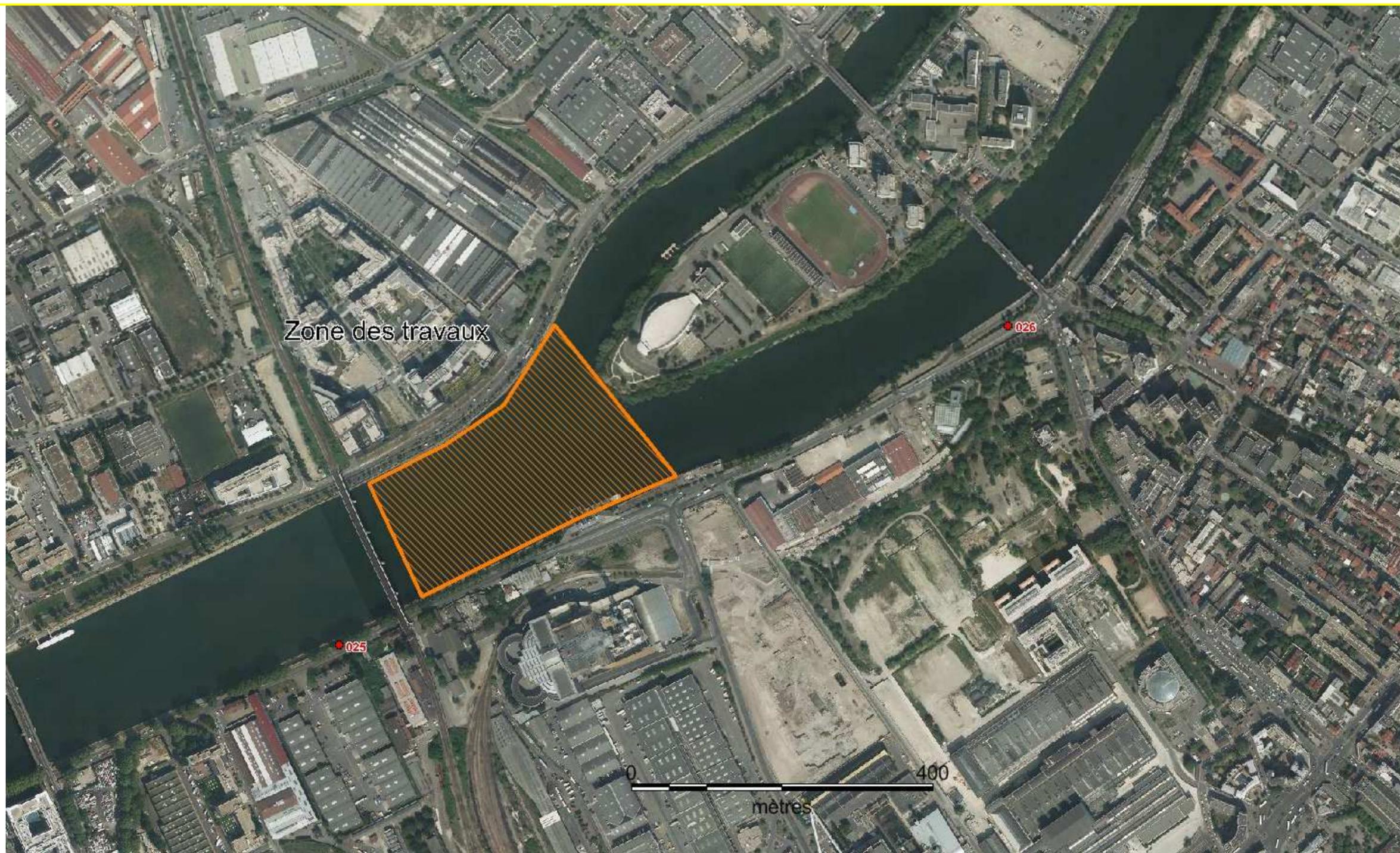
**Volume à draguer (en m<sup>3</sup>) et qualité des sédiments (m<sup>3</sup>) :**

Volume (m <sup>3</sup> )	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
476	2019-RBS-PK25.300 19E065618-004	Oui	Non dangereux	Non	Inertes

Prélèvement réalisé le 25 /06 /2019.



Localisation exacte des travaux – cartographie





## Enjeux écologiques 1/2

### Données sur les peuplements piscicoles :

D'après les données disponibles, l'anguille est la seule espèce migratrice encore bien présente dans la Seine au niveau de l'UHC n°5.

La station de l'ONEMA d'Épinay-sur-Seine (station n° 03930065), située à proximité. Les espèces de poissons principalement rencontrées au niveau de l'UHC n°5 sont l'ablette, le chevaine, le gardon, le hotu, la perche, et la vandoise. On peut également signaler la présence plus ponctuelle des espèces suivantes : le barbeau fluviatile, la brème, le brochet (opération de repeuplement), la grémille, rotengle, le sandre, le silure glane, la truite arc-en-ciel. La diversité spécifique observée sur l'ensemble des inventaires est de 14 espèces au niveau de la station d'Épinay-sur-Seine (PGOPD).

La station ONEMA de Suresnes, située à environ 10 km en amont a fait l'objet de pêches en 2012, les principales espèces présentes sont l'anguille, le gardon et la perche. Les espèces secondaires sont le chevaine, le chabot.

D'après le compte rendu d'exécution d'opération capture datant d'octobre de 2015, envoyé par la Fédération interdépartementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, les principales espèces présentes dans la Seine entre Paris et la confluence avec l'Oise sont : l'ablette et le gardon. On trouve aussi des anguilles, des brèmes, des goujons et des perches communes.

Les berges n'offrent aucune potentialité de croissance pour les alevins d'espèces phytophiles comme les lithophiles sur le secteur d'étude. Le faible recouvrement des herbiers, des berges artificielles, la profondeur importante des pieds de berges, le peu de granulométrie grossière en présence nuisent à l'expression des potentialités de croissance des alevins.

### Type de berges :

À proximité de la zone à draguer, il s'agit de berges intégralement artificialisées (palplanches et béton lisse).

### Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté préfectoral relatif aux frayères des départements de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine n'ont pas été obtenus.

D'après les arrêtés des Yvelines et du Val d'Oise relatif aux frayères, la Seine est considérée, sur tout son linéaire dans ces départements, comme zone de frayères potentielles pour les espèces de catégorie 1 (Chabot, Lamproie de planer, de rivière et marine, saumon atlantique, Truite de mer et Vandoise).

Le dragage ne concernera que le chenal de navigation.

Compte-tenu du type de berges rencontrées et de la proximité des ouvrages de navigation (aval immédiat d'écluse), la présence de frayères sur ce secteur est considérée comme peu probable.

### Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	Écologie	ZPS	Non	
		ZNIEFF 1	Non	
		ZNIEFF 2	Non	
		ZICO	Non	
		Arrêté protection de biotope	Non	
	Patrimoine culturel	SIC	Non	
		Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

## Enjeux écologiques 2/2

### Espèces protégées :

Les habitats et zones de reproduction des anguilles sont protégés. Leur destruction est interdite.  
L'anguille a été mise en évidence dans le secteur. La zone draguée (chenal navigable) n'est pas favorable à la présence d'habitats et de zone de reproduction des anguilles.

### Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Ile Saint-Denis, pointils amont de l'île	non	non	non	Non

### Sensibilité environnementale :

Le site de dragage a une faible sensibilité environnementale.

